

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des  
services administratifs et du greffe  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des  
études techniques  
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, du sport, des loisirs et du  
développement social  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Tarik Chabane Chaouche, Agent de recherche

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02

---

**CA19 26 0342**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du 2 décembre 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du  
2 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

---

**CA19 26 0343**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement tenue le 4 novembre 2019, à 19 h**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais  
prescrits par *la Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, à  
19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

### **10.03 - Point d'information des conseillers**

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 04 et prend fin à 19 h 22.

---

### **10.04 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 22 et se termine à 21 h 04.

Reprise de la séance à 21 h 17.

---

### **CA19 26 0344**

**Adopter le Plan directeur en développement social 2020-2024 / Réinventer ensemble des milieux de vie rassembleurs et le Plan d'action en développement social 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le Plan directeur en développement social 2020-2024 / *Réinventer ensemble des milieux de vie rassembleurs*;

D'adopter le Plan d'action en développement social 2020-2024.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1191663007

---

### **CA19 26 0345**

**Motion décrétant un moratoire sur les dérogations à l'interdiction de convertir en copropriété divise**

Vu les articles 54.12 à 54.14 de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, chapitre R-8.1);

Considérant que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'est doté d'un règlement relatif aux dérogations à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Considérant que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie compte 50 750 logements locatifs, soit une proportion de 70 % de l'ensemble du parc de logements du territoire;

Considérant que le taux d'inoccupation des logements dans la grande région de Montréal est passé sous le seuil critique des 2 % en 2018 et que, selon les plus récentes prévisions, ce taux devrait atteindre 1,4 % en 2019;

Considérant que le taux d'équilibre du marché se situe à 3 %;

Considérant que la croissance du nombre de mises en chantier dédiées au marché locatif ne permettra de retrouver un taux d'inoccupation plus sain qu'à moyen terme;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De refuser toute nouvelle demande déposée en vertu du *Règlement sur la dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée* (R.R.V.M., chapitre C-11), et ce, pour une période indéterminée.

Adoptée à l'unanimité.

12.02

---

**CA19 26 0346**

**Permettre la réalisation d'un projet pilote visant à favoriser et à évaluer la pratique du covoiturage des employé.es d'un établissement de santé, en collaboration avec Transport Social Netlift inc., le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de police de la Ville de Montréal**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De permettre la réalisation d'un projet pilote visant à favoriser et à évaluer la pratique du covoiturage des employé.es d'un établissement de santé, en collaboration avec Transport Social Netlift inc., le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de police de la Ville de Montréal, sous réserve des conditions suivantes :

1. Le projet se limite aux secteurs de stationnement sur rue réservés aux résidents (SRRR) portant les numéros 94 et 133;
2. Un maximum de dix-huit (18) véhicules peuvent être désignés simultanément aux fins du projet.

Adoptée à l'unanimité.

12.03 1190284012

---

**CA19 26 0347**

**Autoriser l'adhésion de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)**

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour devenir Municipalité amie des enfants(MAE);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser et d'approuver le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants*(MAE);

De confirmer que madame Stéphanie Watt est la responsable du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);

D'autoriser la chef de division de la culture, des bibliothèques et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à déposer le dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants*(MAE);

D'autoriser le directeur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à signer les documents nécessaires à cette fin;

De confirmer formellement l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à mettre en place, dans un délai requis, les intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

Que l'Arrondissement s'engage à :

- Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité représentatif des intérêts des enfants;
- Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
- Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants, à la mi-projet;
- Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation;
- Faire la promotion de l'accréditation en :
  - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
  - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication.
- Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois années suivantes.

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

Adoptée à l'unanimité.

12.04 1197699009

\_\_\_\_\_

#### **CA19 26 0348**

**Approuver deux conventions avec contribution financière avec les organismes « Bouffe-Action de Rosemont » et « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie (CRAC) » pour la tenue de l'édition 2019 de deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à chacun des deux organismes pour un montant total de 20 000 \$, pour l'année 2019 –Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation du Magasin-Partage de Rosemont 2019;

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC) » afin de le soutenir dans la réalisation du Magasin-Partage de La Petite-Patrie 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont », pour l'édition 2019 du projet;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC) », pour l'édition 2019 du projet;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1191663005

---

#### **CA19 26 0349**

**Approuver une convention avec l'organisme « ADMI inc. » pour la réalisation d'activités de loisir dédiées à une clientèle de personnes ayant une déficience intellectuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 – Octroyer une contribution financière de 39 185 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement (RPPL19-11080-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « ADMI inc. » pour la réalisation d'activités de loisir dédiées à une clientèle de personnes ayant une déficience intellectuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 39 185 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1193318004

---

**CA19 26 0350**

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement commercial Plaza St-Hubert (S.I.D.A.C. PLAZA St-Hubert) » afin de soutenir la réalisation d'activités de chorales et de contes des fêtes dans le cadre de l'événement « Noël sur la Plaza » – Octroyer une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement commercial Plaza St-Hubert (S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert) » afin de soutenir la réalisation d'activités de chorales et de contes des fêtes dans le cadre de l'événement « Noël sur la Plaza »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme « Société de développement commercial Plaza St-Hubert (S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert) » à même le budget de fonctionnement;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1197174006

---

**CA19 26 0351**

**Approuver une convention avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Gestion du programme des jardins communautaires – Accorder une contribution financière totale de 48 450\$ pour l'année 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Gestion du programme des jardins communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2020;

D'octroyer une contribution financière de 48 450 \$ à l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » pour la réalisation du projet Gestion du programme des jardins communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les conditions et modalités du projet.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1197219004

**CA19 26 0352**

**Approuver un avenant modifiant la convention 2019 avec l'organisme « Rythmik Québec » dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives – Octroyer une contribution financière additionnelle de 6 929 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Rythmik Québec » d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives (CA 18 26 0331);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant;

D'octroyer à cette fin, une contribution financière additionnelle de 6 929 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives, prise à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite contribution financière sera versée selon les modalités prévues à l'avenant joint au dossier décisionnel et répartie comme suit :

	<b>Montant max. total annuel</b>	<b>Versement n° 1</b>	<b>Versement n° 2</b>
<b>Année 2020</b>	<b>6 929,00 \$</b>	5 890,00 \$	1 039,00 \$
		<b>Moment du versement :</b> En janvier de l'année courante.	<b>Moment du versement :</b> Dans les trente (30) jours suivant la remise du rapport de réalisation 2020 du Projet indiqué à l'Annexe 5, jugé conforme par le Responsable.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1197050004

**CA19 26 0353**

**Approuver cinq avenants modifiant les conventions 2019-2020 avec les organismes « L'Hôte-Maison (maison de jeunes) », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la bonification de leur projet respectif dans le cadre du Programme jeunesse, du Programme**

**activités de loisir ou du Programme clubs sportifs et activités sportives – Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 23 315 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour l'année 2019 (RPPL18-11083-GG, RPPL18-11081-GG, RPPL18-11085-GG et RPPL18-11088-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue avec l'organisme « L'Hôte-Maison (maison de jeunes) » pour soutenir la bonification de leur projet 2019-2020 dans le cadre du Programme jeunesse (RPPL18-11083-GG);

D'approuver trois avenants modifiant les conventions intervenues avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour soutenir la bonification de leur projet respectif 2019-2020 dans le cadre du Programme activités de loisir (RPPL18-11081-GG, RPPL18-11085-GG et RPPL18-11088-GG);

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue avec l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour soutenir la bonification de leur projet 2019-2020 dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits avenants;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières additionnelles pour l'année 2019 totalisant 23 315 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, dont 9 095 \$ au Programme jeunesse, 12 558 \$ au Programme activités de loisir et 1 662 \$ au Programme clubs sportifs et activités sportives. Lesdites contributions financières additionnelles seront versées selon les modalités prévues aux avenants joints au dossier décisionnel et réparties comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Programme jeunesse Montant additionnel 2019</b>	<b>Programme activités de loisir Montant additionnel 2019</b>	<b>Programme clubs sportifs et activités sportives Montant additionnel 2019</b>	<b>TOTAL</b>
L'Hôte-Maison (maison de jeunes)	9 095 \$			9 095 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.		5 258 \$	1 662 \$	6 920 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont		4 200 \$		4 200 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière		3 100 \$		3 100 \$
<b>TOTAL</b>	<b>9 095 \$</b>	<b>12 558 \$</b>	<b>1 662 \$</b>	<b>23 315 \$</b>

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1193318005

---

**CA19 26 0354**

**Approuver deux ententes avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour le soutien à l'organisation et à la gestion des activités entourant les Jeux de Montréal 2020 pour la délégation de l'Arrondissement – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 4 250 \$ pour l'année 2020, à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver deux ententes entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans l'organisation et la gestion des activités entourant les Jeux de Montréal 2020, pour la délégation de l'Arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites ententes;

D'octroyer à cet effet, des contributions financières, totalisant un montant maximal de 4 250 \$, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, selon la répartition suivante :

Organisme	Montant
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	3 700 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	550 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1197050003

---

**CA19 26 0355**

**Octroyer un contrat de gré à gré de 128 243,12 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif, « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM)), pour les services professionnels en mobilisation et intervention citoyenne auprès de 8 milieux de vie, dans le cadre de l'édition 2020 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS19-11082-GG) – Autoriser un virement de crédits de 57 103,06 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré au montant de 128 243,12 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif « Société de développement communautaire de Montréal », pour les services professionnels en mobilisation et intervention

citoyenne auprès de 8 milieux de vie, dans le cadre de l'édition 2020 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS19-11082-GG);

D'autoriser une dépense totale de 128 273,12 \$, taxes incluses, à cette fin;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention de services professionnels en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser des virements de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 57 103,06 \$;

D'autoriser des virements de crédits du budget de contributions financières vers les autres familles de dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1197928006

---

**CA19 26 0356**

**Recommander au comité exécutif de mettre fin d'un commun accord au contrat accordé à « Remorquage Montréal Plus inc. » pour la location de deux (2) dépanneuses avec opérateurs pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2023 - Appel d'offres public numéro RPPS19-04034-OP /19-17650**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au comité exécutif de :

Mettre fin d'un commun accord au contrat accordé à « Remorquage Montréal Plus inc. » pour la location de deux (2) dépanneuses avec opérateurs pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2023 - Appel d'offres public numéro RPPS19-04034-OP /19-17650.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1198200007

---

**CA19 26 0357**

**Approuver le projet de convention avec l'organisme « Jour de la Terre » pour la mise en place d'une démarche zéro déchet auprès des commerces de détail de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et autoriser le virement de 99 866 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 99 866 \$;

D'accorder le contrat de services à cette fin à l'organisme « Jour de la terre » au montant de 99 866 \$, conformément aux termes et conditions prévus au présent dossier décisionnel;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser une dépense maximale de 99 866 \$ pour la mise en place d'une démarche zéro déchet auprès des commerces de détail de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1197831002

---

#### **CA19 26 0358**

**Approuver le projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables – Octroyer une contribution financière de 39 721 \$ et autoriser le virement du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 39 721 \$ pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables pour l'année 2020;

D'accorder le contrat de services à cette fin à l'organisme « Lange Bleu » au montant de 39 721 \$, conformément aux termes et conditions prévus au présent dossier décisionnel;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté divers pour un montant de 39 721 \$;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1197831001

---

#### **CA19 26 0359**

**Approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA-18-11090-GG) en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver l'avenant de la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal », prolongeant la durée du contrat au 30 avril 2020;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant à la convention en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1187928009

---

**CA19 26 0360**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 21 septembre au 25 octobre 2019 et de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 21 septembre au 25 octobre 2019 et de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1193879011

---

**CA19 26 0361**

**Autoriser les virements de crédits provenant des surplus de gestion affectés - Imprévus et SST vers le surplus de gestion - divers, pour un montant de 1 600 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser les virements de crédits provenant des surplus de gestion affectés - Imprévus et SST vers le Surplus de gestion - Divers, pour un montant de 1 600 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1197853008

---

**CA19 26 0362**

**Autoriser un virement de crédits de 75 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour l'aménagement d'un espace temporaire dans l'ancien stationnement 311, à l'angle des rues Beaubien Est et Boyer**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 75 000 \$ du compte surplus de gestion affecté - divers pour le paiement des services professionnels requis et des dépenses relatives à l'aménagement temporaire sur le site de l'ancien stationnement 311 à l'angle des rues Beaubien Est et Boyer;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1197699008

---

### **CA19 26 0363**

**Autoriser un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de la Patinoire Éphémère, dans l'ancien stationnement 311, à l'angle des rues Beaubien Est et Boyer**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour le paiement d'une convention de services et des dépenses relatives à la réalisation de la Patinoire Éphémère sur le site de l'ancien stationnement 311, à l'angle des rues Beaubien Est et Boyer;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1197150009

---

### **CA19 26 0364**

**Recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre au nom du Promoteur une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout du projet de développement résidentiel Tak Village**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre au nom du Promoteur une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout du projet de développement résidentiel Tak Village situé sur l'ancien site de l'entreprise Solotech au 4820, 4<sup>e</sup> Avenue, comprenant:

1. Les travaux d'infrastructures sur site à réaliser par le Promoteur de construction des conduites d'eau, des conduites d'égout pluvial et des conduites d'égout sanitaire requises pour réaliser le prolongement de la 2<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la rue Gilford nord;

2. Les travaux d'infrastructures prérequis à réaliser par la Ville de prolongement du réseau d'alimentation en eau sur la rue Gilford nord, de la 3<sup>e</sup> Avenue à la 4<sup>e</sup> Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1193271002

---

**CA19 26 0365**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 361 178 \$, pour le financement de plusieurs postes temporaires à la Direction du développement du territoire et des études techniques, jusqu'au 31 décembre 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 361 178 \$, pour le financement de plusieurs postes temporaires à la Direction du développement du territoire et des études techniques, jusqu'au 31 décembre 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1194646012

---

**CA19 26 0366**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres, conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1198200008

**CA19 26 0367**

**Édicter six ordonnances – Programmation d'événements publics : « Noël sur la Plaza », « Les dimanches trad », « La soirée au coeur de l'hiver », « Carnaval d'hiver », « Carnaval d'hiver - Course extrême », « Marché Angus », « Course pour les femmes », « Massonloween », « Noël sur la Promenade»**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-092 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-093 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques, ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-094 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-095 jointe à la présente, permettant le ralentissement de la circulation selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par.5), l'ordonnance numéro 2019-26-096 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2019-26-097 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1198553001

---

**CA19 26 0368**

**Édicter une ordonnance – Interdire la circulation des véhicules routiers pour deux accès sur quatre de la ruelle située entre la 18<sup>e</sup> avenue, le boulevard Rosemont et les rues Bourbonnière et Dandurand**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2019-26-098, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour deux accès de la ruelle située entre la 18<sup>e</sup> avenue, le boulevard Rosemont et les rues Dandurand et Bourbonnière;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1197219005

---

**CA19 26 0369**

**Édicter une ordonnance – Interdire aux véhicules lourds d'accéder en tout temps à la ruelle située à l'est de la rue Saint-Denis et à l'ouest de la rue De Saint-Vallier, entre les rues Bélanger et Jean-Talon Est par la rue De Saint-Vallier et retirer l'interdiction aux véhicules lourds d'accéder en tout temps à la ruelle par la rue Bélanger – Mise à sens unique de la ruelle vers le sud et vers l'est – Installer une obligation de virage à droite – Installer une zone de stationnement interdit excepté pour véhicules de la STM – Installer une zone d'arrêt interdit en tout temps**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De récupérer l'interdiction aux véhicules lourds d'accéder à la ruelle entre les rues Saint-Denis et De Saint-Vallier via l'accès de la rue Bélanger;

D'établir la mise à sens unique vers le sud de la ruelle située entre les rues Saint-Denis, De Saint-Vallier, Bélanger et Jean-Talon;

D'établir la mise à sens unique vers l'est de la ruelle située entre les rues Saint-Denis, De Saint-Vallier, Bélanger et Jean-Talon;

D'interdire aux véhicules lourds d'accéder à la ruelle entre les rues Saint-Denis et De Saint-Vallier via le nouvel accès de la rue De Saint-Vallier;

D'obliger les usagers à virer à droite dans la ruelle située entre les rues Saint-Denis, De Saint-Vallier, Bélanger et Jean-Talon;

D'installer une zone de stationnement interdit, excepté pour véhicules de la STM d'une longueur de 11 mètres, débutant à environ 5 mètres à l'ouest de la rue De Saint-Vallier;

D'installer une zone d'arrêt interdit en tout temps sur le côté sud de la ruelle située entre les rues Saint-Denis, De Saint-Vallier, Bélanger et Jean-Talon;

D'édicter à cette fin, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-099, jointe au présent dossier décisionnel;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence;

De transmettre cette demande pour approbation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en vertu de l'article 627 du CSR.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1197295001

---

**CA19 26 0370**

**Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle**

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Des dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1198303008

---

#### **CA19 26 0371**

##### **Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) » (RCA-152)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) » (RCA-152) a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) », tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1198670001

---

#### **CA19 26 0372**

##### **Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2020) » (RCA-151)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur les tarifs (2020) » (RCA-151) a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2020) » (RCA-151), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1197135007

---

#### **CA19 26 0373**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » (RCA-153)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » (RCA-153) a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 333 141 \$, et imposant, aux membres de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 154 350 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1197624010

---

#### **CA19 26 0374**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » (RCA-154)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » (RCA-154) a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 960 000 \$, et imposant, aux membres de la SDC Plaza Saint-Hubert, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 750 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1197624011

---

#### **CA19 26 0375**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » (RCA-155)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » (RCA-155) a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation » portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 469 000 \$, et imposant, aux membres de la SDC Promenade Masson, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 319 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1197624012

---

#### **CA19 26 0376**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de maison de chambres au 6900, 15<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT que l'analyse de la Direction du développement du territoire et des études techniques fait ressortir que le projet ne respecte pas les critères d'évaluation de l'annexe B du Règlement sur les projets particuliers de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) et que l'usage demandé est incompatible avec le secteur d'insertion;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'amender le texte de la proposition principale en remplaçant la condition « 1° limiter le nombre d'occupants de la maison de chambres à dix (10) » par la suivante : « **1° limiter le nombre de chambres à quinze (15);** ».

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 6900, 15<sup>e</sup> Avenue, l'usage « maison de chambres ».
2. D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
  - 1° limiter le nombre de chambres à quinze (15);
  - 2° retirer l'aire de stationnement située en façade du bâtiment et la bonifier avec les aménagements paysagers du site;
  - 3° la délivrance du certificat d'occupation autorisant l'usage « maison de chambres » ne peut pas précéder la délivrance d'un permis autorisant le retrait de l'aire de stationnement située en façade du bâtiment et la bonifier d'aménagements paysagers. La demande de permis visant ces travaux devra être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager qui devra être soumis à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance de ce permis, les critères d'évaluation additionnels suivants s'appliquent :
    - Le réaménagement de la partie du terrain où était localisée l'aire de stationnement devra permettre d'améliorer le verdissement du site;
    - Les aménagements extérieurs du site devront tendre à limiter les impacts potentiels de l'usage prévu sur les propriétés voisines.
3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

D'adopter la proposition principale telle qu'amendée.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1193823005

---

**CA19 26 0377**

**Autoriser de l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment situé au 6025, boulevard Pie-IX**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « garderie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, pour le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment situé au 6025, boulevard Pie-IX, aux conditions suivantes :

1. présenter un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du terrain non construit;
2. réorienter la ou les cases de stationnement de façon perpendiculaire à la rue Bellechasse pour ainsi réduire au minimum l'emprise de la voie d'accès sur le terrain;
3. si le cadre réglementaire le permet, retirer une ou deux cases de stationnement;
4. augmenter la superficie des aires de jeu pour enfants;
5. déminéraliser et maximiser le verdissement en façade, du côté du boulevard Pie-IX, de même qu'au niveau de la cour arrière, du côté de la rue de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1194814003

---

**CA19 26 0378**

**Refuser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6665-67, avenue Louis-Hébert, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De refuser une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6665-67, avenue Louis-Hébert (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1195176002

---

**CA19 26 0379**

**Refuser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé au 4591, avenue d'Orléans, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De refuser une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 4591, avenue d'Orléans (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1195176001

---

**CA19 26 0380**

**Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur les lots 2 332 802, 2 332 804 et 6 290 922 du cadastre du Québec – Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises – Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur les lots 2 332 802, 2 332 804 et 6 290 922 du cadastre du Québec;

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises à cet effet;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1198303009

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 35.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2020.